

par les juges comme étant la preuve que les allégations d'une victime de torture sont fausses;

- ▶ mettre en place un système de roulement des procureurs publics afin que ceux-ci ne soient pas confondus avec les membres des forces de l'ordre ou du personnel militaire dans une localité ou dans un lieu de détention particuliers;
- ▶ prendre des mesures pour réduire le nombre des personnes placées en détention provisoire;
- ▶ détenir les condamnés et les prévenus dans des quartiers séparés;
- ▶ prendre des dispositions pour que les enfants privés de leur liberté soient détenus dans un établissement autre que les prisons pour adultes ou les centres de détention.

**Violence contre les femmes, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/47, Section IV)**

Le Rapporteur spécial signale simplement que la traite des femmes et la prostitution forcée ne se font pas seulement depuis le sud vers le nord, mais également à l'intérieur des régions et des États. Il souligne que des réseaux de prostitution colombiens font aussi la traite des femmes au Venezuela.